

Autonomie

Niveau d'encadrement et d'aide nécessaires pour effectuer un travail connu.

L'autonomie dans le travail renvoie, notamment, à la capacité de gérer son propre travail et d'être indépendant de l'encadrement. Dans le contexte des ETA, l'autonomie se mesure au niveau d'accompagnement et de soutien nécessaire dans l'exécution du travail. Un travailleur autonome a besoin qu'on lui fixe un objectif et qu'on lui fournisse les modalités générales d'exécution. Il régule son activité en fonction des fluctuations ordinaires. Il garantit la maintenance de ses pratiques et trouve les ressources pour faire face à des difficultés.

Critères d'évaluation

- Ne travaille pas seul, a besoin d'une surveillance et d'un encadrement permanents.
- Travaille avec une surveillance et un encadrement important (plusieurs fois par heure).
- Travaille seul avec un encadrement intermittent (une fois par heure ou moins).
- Travaille seul avec un encadrement limité (une ou deux fois dans la journée).
- Travaille seul une journée ou plus.

À retenir

- Elaborez des schémas visuels du processus de travail pour rendre les travailleurs autonomes.
- Responsabilisez les travailleurs par rapport à leur tâche.
- Modulez le niveau d'encadrement en fonction des besoins individuels.
- Déléguez des tâches graduellement.
- Donnez confiance et reconnaissez les efforts accomplis.